

biologiques jusqu'à 200 milles de nos côtes. Nous déterminerons les prises maximales ou optimales pour chaque espèce. Nous établirons les quotas, les périodes d'ouverture de la pêche, la nature et la dimension des engins et leur nombre, ainsi que les catégories et la dimension des bateaux de pêche. Les pêcheurs étrangers ne pourront utiliser leurs bateaux ou leurs engins, ou exercer leur activité dans cette zone, qu'avec notre autorisation. Bref, nous serons seuls habilités à prescrire les modalités, les conditions ou les règlements que nous jugeons nécessaires à la récolte des ressources biologiques de cette zone et à leur bonne gestion et conservation.

Le deuxième élément de ce concept, sans doute le plus intéressant pour l'évolution future de notre industrie de la pêche, c'est le droit de réserver à nos propres pêcheurs la proportion des prises totales qu'ils peuvent capturer dans une année. En pratique, cela signifie que cette proportion pourra s'accroître de pair avec notre capacité de pêche et, théoriquement, atteindre 100 pour 100 des prises totales.

Ainsi, nous gérerons l'ensemble des ressources et serons assurés de notre juste part. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'exclure immédiatement tous les bateaux de pêche étrangers de notre zone de 200 milles. Il s'ensuivrait la perte de près de 70 pour 100 des ressources biologiques exploitées à l'heure actuelle. Par contre, nous entendons *soumettre* les pêcheurs étrangers à nos conditions...

* * * *

Ce sont là certains des avantages que le Canada pourra retirer de l'instauration de la zone économique de 200 milles. De bonnes nouvelles, certes. Un progrès réel, indéniablement. Toutefois, je n'ai pas besoin de vous rappeler que la zone de 200 milles ne règle pas tous les problèmes du Canada.

Il nous faut faire reconnaître nos droits et nos besoins au-delà de cette limite si nous voulons obtenir une protection adéquate de nos ressources naturelles dans trois cas particuliers. Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400,000 milles carrés de la marge continentale, principalement sur la côte est, et 10 à 15 pour 100 de nos stocks de poissons, également sur la côte est; de plus, une telle situation ne ferait rien pour protéger nos stocks de saumon durant la

partie de leur vie qu'ils passent en haute mer.

* * * *

La zone internationale

Une deuxième option importante s'est dégagée à la Conférence, savoir l'établissement d'une zone internationale des fonds marins au profit de l'humanité. Presque tous les pays ont convenu que l'exploitation des nodules polymétalliques, concrétions rocheuses de forme sphérique riches en nickel, en cuivre, en cobalt et en manganèse, parsemées sur les fonds marins à des profondeurs allant de 15 à 20,000 pieds, doit se faire au profit de l'humanité entière et non seulement des États technologiquement avancés. C'est là une option à laquelle le Canada a donné son appui entier.

Malheureusement, la Conférence n'a pas progressé plus loin dans cette voie. D'ailleurs, la réalisation d'un tel concept par la création d'une autorité internationale a donné lieu à une confrontation très grave entre pays développés et pays en voie de développement.

Il peut sembler à certains d'entre nous qu'une controverse aussi éloignée de nos préoccupations essentielles ne devrait pas nous inquiéter. Au contraire, deux difficultés primordiales se posent à cet égard.

Tout d'abord, les deux camps attachent tellement d'importance au règlement de cette controverse qu'un échec à ce niveau pourrait signifier l'échec de toute la Conférence.

Deuxièmement, si un régime international adéquat n'est pas instauré sur cette zone, nous ferons face à des conflits entre pays en voie de développement et pays développés. Le Canada pourrait être particulièrement désavantagé par une exploitation sauvage des ressources minérales, notamment du nickel qui constitue une bonne part de nos exportations de minerais et duquel dépend l'existence de collectivités entières au Canada.

Ainsi, dans l'intérêt de la justice internationale aussi bien que dans notre propre intérêt, nous devons consentir un effort maximal pour l'établissement d'un organisme international fort et économiquement viable.

Importance des contrôles

Enfin, tous les États participants sont devenus plus conscients de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans,

par opposition au laissez-faire du passé. S'il est bon de conserver aux océans leur rôle traditionnel de voies des échanges, commerciaux et autres, et des communications entre les nations, il faut par contre renoncer à la liberté totale qui a si souvent mené à l'abus. Il faut permettre, voire encourager la navigation, la pêche, la recherche et l'exploration, mais dans le cadre d'une surveillance et d'une réglementation appropriées.

D'ailleurs, les discussions sur ce sujet portent en grande partie sur la rationalité de telles règles, leur source et leur application. Le Canada est un chef de file dans la protection du milieu marin. Nous avons déjà légiféré pour réprimer la pollution dans l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy, le bassin de la Reine Charlotte, et les détroits Dixon et Hecate. A toutes fins utiles, nous gérons actuellement ces régions côtières selon notre conception de la gestion des zones économiques. Nous espérons que la Conférence endossera ces concepts et leur donnera une application universelle, compte tenu des intérêts de la communauté mondiale au chapitre de la navigation internationale et des conditions écologiques ou géographiques particulières à certaines parties du monde.

* * * *

Nous cherchons, à l'échelle internationale, une solution négociée à une série de problèmes liés qui ont un grand retentissement politique et économique. Une telle solution est de loin préférable à une action unilatérale ou même régionale. Par contre, le temps presse, non seulement pour le Canada mais pour bon nombre d'autres pays.

Nous n'accepterons pas un simple renvoi des problèmes à une ou plusieurs sessions ultérieures, à moins que nous ayons raison de croire en une issue rapide et heureuse. Le gouvernement devra donc évaluer la situation à la fin de la session de Genève. Comme mes collègues et moi-même l'avons dit à maintes reprises depuis la rencontre de Caracas, si la Conférence devait échouer ou s'attarder dans un débat stérile, nous réévaluerons toutes nos options et déciderons comment résoudre au mieux nos problèmes les plus urgents — et dois-je ajouter que la question des pêches est prioritaire — à la lumière des circonstances.

* * * *